

Québec, 5 février 2014

Monsieur Mario Girard  
Président-directeur général  
Monsieur Gaston Déry  
Président CRCAPQ  
Administration portuaire de Québec  
150, rue Dalhousie  
C.P. 80, succ. Haute-Ville  
Québec (Québec) G1R 4M8

**Objet : Commentaires du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-parlementaire concernant le document « Diagnostic, enjeux et plan d'action 2014-2015 en développement durable de l'APQ »**

Messieurs,

Les membres du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-parlementaire (CQCBCP) tiennent à exprimer leurs remerciements pour leur avoir permis d'exprimer leur avis sur le contenu du document relatif à l'objet en titre avant son adoption par le conseil d'administration du Port de Québec.

Nous ne pouvons que souscrire positivement à la présente démarche du Port de Québec de se doter d'un plan de développement durable. Il s'agit là d'une démarche structurée et structurante pour les prochaines années, soutenue par un cadre de référence et largement documenté par des exemples probants de développement durable dans le domaine portuaire mondial.

Toutefois, nous constatons que dans son ensemble le contenu de ce document est incomplet et ne répond pas aux normes d'excellence auxquelles on devrait s'attendre du Port de Québec et auxquelles vous aspirez certainement. Ce qui devait être la stratégie du port devant mener à un plan de développement durable du Port de Québec n'a l'apparence que d'un plan de travail sommaire, avec une nette insuffisance de propositions détaillées. Le document qui nous a été soumis est de type présentation, il aurait été souhaitable voire essentiel qu'on nous remette un document complet, si celui-ci existe nous réitérons notre demande d'en obtenir une copie. Une large part de ce document dresse un portrait des pratiques faites par des ports étrangers ayant innovés en la matière; 16% du document sert à dresser un état de la situation au Port de Québec en comparaison avec ses pairs et un maigre huit pages, soit 14% du document (chapitres 3 et 4) est consacré à la description du plan d'action du développement durable de l'APQ.

Nous espérons que ce document qui vous a été remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton n'est qu'une première étape devant mener à l'élaboration d'un véritable plan de développement durable. Nous vous réitérons notre intérêt et vraisemblablement celui de notre communauté d'obtenir copie de celui-ci.

Sans minimiser votre bonne volonté nous désirons apporter une précision à l'effet qu'une consultation contient obligatoirement tous les éléments et ce afin de pouvoir donner un véritable avis éclairé en toute connaissance de cause, ce que nous ne pouvons pas faire en l'occurrence. Nous attendrons donc un document largement complété présentant un plan de développement durable à la hauteur des attentes de la communauté. Ce qui nous permettra alors de confirmer que vous procédez à une véritable consultation.

De plus, il n'est pas de notre intention de nous substituer à votre responsabilité d'élaborer un véritable plan de développement durable. Néanmoins, dans l'intérêt que nous portons à cette démarche, nous vous faisons part de quelques commentaires sur différents points de votre stratégie de développement durable qui nécessitent, à notre avis, d'être améliorés.

## **Diagnostic**

Le conseil de quartier (CQVQCBCP) est en accord avec l'ensemble de ce diagnostic et des lacunes du Port de Québec dans ses pratiques actuelles qui y sont identifiées. Le constat général qui se dégage de ce rapport est que l'Administration Portuaire de Québec démontre un retard certain en regard des pratiques et des aspects qui entrent dans la composition d'un plan de développement durable. Il s'avère donc urgent pour le Port, de réaliser un plan d'action étoffé avec un échéancier et des indicateurs de mesure incluant les suivis afin que l'APQ puisse combler à court, moyen et long terme, les écarts entre la situation actuelle et celle proposée par les bonnes pratiques que suivent les ports internationaux leaders en matière de développement durable, et dans ce contexte, pourquoi pas les meilleures.

Bien entendu, ce plan devra être soutenu par une gouvernance engagée envers l'organisation, ses partenaires d'affaires et les parties prenantes telles que présentées dans le document. Il serait opportun, de plus, d'inclure les locataires dans les parties prenantes internes.

## **Gouvernance**

Nous ne sentons pas dans les orientations de gouvernance que l'APQ affirme avec conviction son autorité sur son territoire à ses partenaires d'affaires (locataires), alors que la gouvernance est considérée comme un enjeu structurel majeur (p. 10). L'APQ est gestionnaire du territoire du port, qui est un territoire du domaine public et par conséquent l'APQ est redevable envers la communauté qui l'entoure. Ainsi, il détient la légitimité pour agir avec autorité sur ses utilisateurs, tel un propriétaire d'immeuble envers ses locataires. Il aurait été pertinent que l'APQ reprenne au niveau de la gouvernance les éléments recensés chez les pairs des autres AP tel qu'énoncés à la page 55. En fait ce qui s'applique à l'APQ devrait obligatoirement s'appliquer à ses locataires et ce notamment par les baux ou ententes contractuelles.

De plus, la vision telle que présentée à la page 23, ne reflète pas le niveau d'excellence que l'APQ désire atteindre. En effet celle-ci n'est pas à la hauteur de ce que la communauté semblerait attendre des autorités du Port. Il y a absence d'engagements fermes en regard des préoccupations environnementales déjà évoquées et les énoncés du document sont peu éloquents à cet égard (réf. « Favoriser... »).

## **Orientations**

### **Performance environnementale sur l'ensemble du Port de Québec**

Nous estimons que l'APQ doit se soumettre volontairement et collaborer pleinement au Comité de vigilance des activités portuaires, celui-ci est le représentant de la communauté et a été mis sur pied par les élus de la région, ce qui le place au plus haut niveau de sa représentativité et du respect qu'il commande. Si l'APQ souhaite être perçue comme crédible dans ses relations avec la communauté, ce comité est un incontournable.

Selon notre lecture, il appert que l'APQ effectuera elle-même, sur les sites de ses opérations, les évaluations environnementales (effets sur la qualité de l'air et de l'eau) et rien n'est dit sur la détermination des indicateurs sur son territoire, alors que ces évaluations doivent absolument être faites (et encadrées par des indicateurs) par des organisations publiques québécoises notamment en environnement et en santé publique, sans quoi cette démarche du port ne sera jamais jugée crédible par la communauté. Cette orientation du plan de développement durable doit être reformulée afin de démontrer que l'on veut tenir compte de toute la communauté et du Comité de vigilance.

En regard de la mise en place d'un système de gestion environnementale (SGE) ISO 14001, nous demandons que sa mise en place soit faite dans le cadre d'une demande de certification conforme, ceci n'étant pas précisé dans le document.

### **Relation Ville-Port respectueuse de la collectivité**

Cette notion de «relation ville-port» nous apparaît vague et ambiguë. Dans le document, il est davantage question de communauté ou des parties prenantes. De plus, ces deux termes nous apparaissent comme ayant été employés confusément, comme des concepts interchangeables ce qui nous amène à nous demander à qui exactement l'APQ se réfère-t-elle. Ville-Port sous-entend que le Port ne sera en relation qu'avec l'administration municipale. L'administration de la Ville de Québec ne représente qu'un élément de la «communauté» et des «parties prenantes», il y manquerait par exemple la ville de Lévis et l'Île d'Orléans. Nous croyons que l'APQ devrait privilégier sa relation avec toute la communauté visée par le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. En conséquence, il serait approprié de remplacer l'expression « Ville-Port » par « Communauté-Port ».

En complément, nous n'avons remarqué aucun processus ou mécanisme permettant à la communauté d'exprimer son point de vue concernant les orientations stratégiques touchant les opérations actuelles et les projets de développement de l'APQ. Une relation « respectueuse avec la collectivité » passe obligatoirement par la prise en compte de son point de vue sur ces aspects. En effet, la communauté a son mot à dire sur ces choix stratégiques actuels et futurs, certaines opérations actuelles et projets futurs peuvent être nuisibles à la communauté. Celle-ci a donc le droit et le devoir de s'exprimer sur leur acceptabilité sociale et de prendre les moyens requis, s'il y a lieu, pour s'y opposer ou pour faire disparaître ces dangers perçus par la communauté sur les opérations et projets de l'APQ. Nous sommes persuadés que l'APQ a la volonté d'y remédier et ce dans le respect de son partenariat avec la « collectivité ». Agir ainsi serait une belle preuve de sa bonne volonté dans la mise en place d'un plan de développement durable conforme aux attentes de la communauté.

## **Autres considérations**

Nous constatons qu'à aucun endroit le Plan d'utilisation des sols du Port de Québec n'est traité dans ce plan de stratégie, alors qu'il devrait en toute logique y prendre place. Le plan de santé et sécurité des employés du Port devrait être aussi être intégré à ce plan.

Nos commentaires s'inscrivent dans une démarche qui se veut constructive et nous souhaitons que l'APQ puisse atteindre les niveaux d'excellence désirés.

Veillez accepter, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.



Alain Samson  
Président

cc M. Régis Labeaume  
Mme Suzanne Verreault